



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à 10:00 h ce jeudi le premier jour du mois de mai deux mille vingt-cinq, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

- Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac
- Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant - Ville de Delson
- Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie
- Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

25-05-36

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présent et résumé comme suit:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 23 avril 2025.
- 5.- Présentation du rapport d'Aquatech de mars 2025.
- 6.- Varia
- 7.- Question du public
- 8.- Levée de l'assemblée.

25-05-37

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 AVRIL 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2025 avec correction de légères coquilles.

25-05-38

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 528,961,27 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 38,799,64 \$ pour un montant total de 567,760.91 \$.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 23 avril 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-05-40

RAPPORT D'EXPLOITATION DE MARS 2024.

La firme Aquatech fait une présentation sommaire du rapport d'exploitation de mars 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-05-41

VARIA.

Aucun dossier

25-05-42

QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose diverses questions sur des items portant sur les rapports d'exploitation

25-05-43

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier